



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

emploi et activité

Question écrite n° 1360

Texte de la question

M. Paul Salen attire l'attention de M. le ministre du redressement productif sur la crise qui menace l'industrie automobile en France et la nécessité de poursuivre l'effort destiné à améliorer la compétitivité des entreprises par une diminution du coût du travail. Depuis l'annonce faite de la suppression de 8 000 emplois dans l'industrie automobile, les Français comprennent à quel point la question de la compétitivité de nos industries est primordiale afin de préserver et accroître l'emploi disponible en France. Au même moment un grand constructeur japonais vient d'annoncer un plan d'investissement dans son usine de Sunderland de 154 millions d'euros permettant la création de 625 emplois directs et indirects afin de répondre à une hausse de la production de 80 000 voitures par an. Le contraste avec le Royaume-Uni est saisissant lorsqu'on se souvient que la production britannique s'effondrait au début des années 2000 pour, en définitive, progresser de 33 % entre 2009 et 2011 avec 1,4 million de véhicules produits. Cela s'explique par l'abaissement du coût du travail, une plus grande souplesse sur le marché de l'emploi et des réformes structurelles conduites par les différents gouvernements travaillistes et conservateurs. En France, entre 1997 et 2009, la production diminuait de 33 % alors que celle mondiale progressait d'un tiers. Aussi, il lui demande si l'abandon de toutes les mesures mises en place pour diminuer le coût du travail ainsi que l'arrêt demandé des négociations entre les partenaires sociaux, concernant la compétitivité des entreprises par le travail, ne risquent pas d'avoir une incidence négative pour l'industrie de l'automobile en France.

Données clés

Auteur : [M. Paul Salen](#)

Circonscription : Loire (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1360

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Redressement productif

Ministère attributaire : Économie, industrie et numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 juillet 2012](#), page 4484

Question retirée le : 2 février 2016 (Retrait à l'initiative de l'auteur)